REGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME DU CLOS

GENERALITES





Conditions d'admission
Le fait de séjourner à la Ferme du Clos implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Les enfants mineurs non-accompagnés ne sont pas autorisés à la Ferme du Clos.

Tout animal de compagnie est interdit, excepté le chien guide d'aveugle sur certificat.

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil : Mme Doucet Angélique.

Formalité de police
Toute personne séjournant au moins une nuit dans le camping doit au préalable présenter au responsable ses pièces d'identités, et remplir les formalités exigées par la police.

Responsabilités
Le responsable du bureau d'accueil est garant de l'ordre et de la bonne tenue de la Ferme du Clos. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement, et si nécessaire, d'expulser les auteurs.

Les enfants sont sous l'unique responsabilité de leurs parents (ou accompagnateurs) à n'importe quel endroit de la ferme, également pendant les animations.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, aux sols ou aux installations de la Ferme du Clos sera à la charge de son auteur.

La Ferme du Clos n'est pas responsable en cas de vol. Merci de signaler tout de suite au responsable la présence dans la ferme de toute personne suspecte.

Questions / suggestions / réclamations
Le responsable du bureau d'accueil est disponible pour toute question.

Une boite spécialement destinée à recevoir des suggestions et/ou réclamations est tenue à la disposition des usagers au bureau d'accueil. Pour être prise en compte, les réclamations doivent être signées et datées.

HEBERGEMENT

Arrivée et installation
Sauf arrangement préalable, l'accueil se fait à partir de 17h et l'emplacement, le chalet ou la chambre doit être libéré(e) pour 12h.

Camping : chaque emplacement est prévu pour une caravane, Camping-car ou une toile de tente. La tente, la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le responsable lors de l'arrivée.

Chalets et chambres d'hôtes : le chalet ou la chambre sera attribué(e) par le responsable lors de l'arrivée. Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ.

Informations utiles
Tous les renseignements sur les services de la Ferme du Clos sont disponibles dans le livret d'accueil ou au bureau d'accueil de même les informations sur les possibilités de ravitaillement, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent être utiles.

Redevances
Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif affiché. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées et le nombre de personnes adultes.

Les vacanciers sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ au plus tard la veille de celui-ci. Si le départ est prévu tôt le matin, le règlement s'effectuera la veille afin de s'effectuer dans les meilleures conditions.

Visiteurs
Les visiteurs peuvent être admis dans le camping et les chalets sous la responsabilité des vacanciers qui les reçoivent.

Circulation et stationnement des véhicules
Il est interdit de circuler sur l'herbe. Le stationnement des voitures, camping-car et caravanes s'effectue sur l'espace aménagé.

SAVOIR VIVRE

Bruit
Les vacanciers sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures des portières et des coffres doivent être aussi discret que possible. Le silence doit être absolu entre 22h30 et 7h00 du matin (sauf des cas particuliers soumis à autorisation préalable).

Propreté
Un effort sera fait afin de garder les sanitaires aussi propres que possible.
Les hébergements devront être restitués dans l'état initial de propreté (kit d'entretien sur demande) sauf si l'option ménage a été souscrite. Un état des lieux sera fait à l'arrivée et départ des lieux.
De manière générale, on veillera à la propreté du site.

Déchets
Les déchets alimentaires pour les animaux peuvent être distribués sous condition.

Les déchets non-recyclables doivent être débarrassés par vos soins.

Les déchets recyclables (verre, emballage plastique ou métal…) doivent être triés et déposés à l'endroit prévu à cet effet, sur la place du village de CHORANCHE (à 1,2 km à gauche puis sur la place du village à droite).

Les eaux usées doivent être versées uniquement au bloc sanitaire et en aucun cas dans le sol.

Végétation
Les plantations et décorations florales doivent être respectées.

Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper les branches, de faire des plantations. Il n'est pas admis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Sécurité
Incendie :

1. les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

   Les extincteurs sont à la disposition de tous ;

2. les mégots ne peuvent être jetés que dans les cendriers prévus à cet effet ;

3. en cas d'incendie ou de fumée suspecte, aviser directement le responsable du bureau d'accueil.

4. Le **DUERP**, l'évaluation des risques doit être lu et approuvé avant de pénétrer sur l'exploitation agricole. (à votre disposition au bureau d'Accueil)

5. Bosses et bobos : Une trousse de secours de première urgence se trouve à votre disposition au bureau d'Accueil.

LA FERME

Animaux
Les vacanciers ne peuvent être accompagnés de leurs propres animaux (chien notamment) pour des raisons d'hygiène et de sécurité vis-à-vis des animaux de la ferme

Il est interdit de nourrir les animaux en dehors des temps consacré à cette activité.

Il est interdit d'ouvrir les clôtures, d'entrer dans les parcs ou abri des animaux (sauf autorisation expresse ou lors d'animation). Certaines clôtures sont électrifiées.

Les animaux de la ferme sont gentils mais peuvent aussi être fâchés si on les ennuie. Les abeilles piquent, les lapins mordent le bout des doigts etc.

Usage des installations
Il est interdit d'utiliser les installations et locaux de la ferme à d'autres usages (dangereux ou non) que celui pour lequel ils ont été prévus.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

Bon séjour à la Ferme du Clos !



Le présent contrat de location saisonnière est conclu entre :

Angélique DOUCET (ci-après dénommé “le Propriétaire”)
demeurant : 210 Chemin du Clos 38680 Châtelus
e-mail : contact@lafermeduclos.fr
web : http://www.lafermeduclos.fr/
tél : +33476361094 ou +33601352049
Siret : 44181960400014

et

_____(ci-après, dénommé “le Locataire”)
demeurant :
_____
e-mail :
_____@_____
nationalité : _____
tél _____ portable_____
numéro identité : _____

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location des lieux identifiés ci-après par le Propriétaire au Locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

Article 2. Désignation des lieux loués

Les lieux loués sont situés à : 210 Chemin du Clot 38680 Châtelus
Pour une capacité maximale de _____ personnes dont _____ enfant (s).
La fiche descriptive des lieux loués figure sur la page Web.
Au cas où le nombre d’occupants envisagés serait supérieur, le Locataire s’engage à demander l’accord préalable du Propriétaire.
Le Propriétaire pourra facturer une surcharge de location qui sera précisée au présent contrat.

Article 3. Durée de la location

La location est conclue du __ /__ /____ à 17h (date d’entrée) au __ /__ /____ à 12h (date de sortie).Le Locataire ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue au présent contrat.

Article 4. Loyer

4.1 Montant et paiement du loyer

La présente location est consentie pour un loyer de : _____ €.
Paiements acceptés : Chèque (à l’ordre de Angélique Doucet), Espèces, Virement, Chèque cadeau, Chèque vacances.
Le Locataire s’engage à régler les arrhes de 25% du montant total soit ____ € au Propriétaire à la signature du présent Contrat (voir ci-après conditions Annulation Location).
Le solde soit _____€ sera réglé par un des moyens de paiements acceptés notés ci-dessus, au plus tard quinze jours avant la date d’arrivée ou le cas échéant le jour d’arrivée.

4.2 Charges

Les charges (eau, électricité, chauffage) sont inclues dans le loyer, dans la limite d’une utilisation
normale

4.3 Ménage

Un montant forfaitaire de 40 € est ajouté au montant du loyer pour les chalets afin de couvrir les frais de ménage à la sortie du Locataire en cas de défaillance ou/et sur sa demande.

4.4 Taxe de séjour

Une taxe de séjour de ___€ par jour sera ajoutée au montant du loyer.

4.5 Dépôt de garantie

Le Locataire versera au Propriétaire un dépôt de garantie pour la location des Chalets, en sus du loyer, égal à 250 €. Le dépôt de garantie sera réglé par chèque au plus tard à la date d'entrée dans les lieux loués. Le dépôt de garantie a pour objet de couvrir les réparations ou remises en état qui seraient nécessaires suite au départ du Locataire

Article 5. Utilisation des lieux loués

Les lieux loués (chambres, chalets, roulotte) sont destinés à l'habitation familiale et doivent être occupés par le Locataire raisonnablement. La sous-location est interdite. En aucun cas les lieux loués ne peuvent être utilisés pour une activité professionnelle, commerciale, artisanale ou autre. Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.
Pendant toute la durée du séjour, les enfants restent sous la responsabilité et surveillance de leurs parents.
Les animaux sont interdits au sein de la structure

Article 6. Annulation de la location

En cas d'annulation du présent Contrat de location saisonnière avant la date d'entrée, le Locataire s'engage à notifier sa décision au Propriétaire dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.
Le présent Contrat sera réputé résilié de plein droit et le Propriétaire pourra disposer des lieux loués : au cas où le Locataire ne se présenterait pas 24 heures après le jour prévu de l'entrée et en l'absence de notification de retard d'arrivée et au cas où le Locataire ne réglerait pas le solde du loyer ou le dépôt de garantie, au plus tard à la date d'entrée.
Le montant total du loyer restera acquis au propriétaire au cas où le Locataire déciderait d'écourter la durée de la location (sauf cas de force majeure justifié).
En cas d'annulation plus d'un mois avant la date de début de séjour, les arrhes versés seront restitués et 15 € pour Frais de dossier seront facturés ou déduits quelque soit le motif et délai.
Dans le cas contraire, ils resteront à la possession du Propriétaire.
Toute annulation du présent contrat par le Propriétaire avant la date d'entrée devra être notifiée au Locataire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les mêmes conditions et s'engage à verser au locataire l'équivalent des arrhes.
La réservation de la location sera effective, si un exemplaire du présent contrat arrive daté et signé, et si les arrhes de 25% ou la totalité du montant du séjour sont envoyées à l'adresse du Propriétaire quinze jours avant le début du séjour.
Dans le cas contraire, le Propriétaire disposera à nouveau de cet accueil pour les dates définies.

Nous soussignés, déclarons être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur le présent contrat.

Fait à Châtelus, le _____

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Le Propriétaire, **Angélique DOUCET** Le Locataire

TARIFS ACCUEIL

CAMPING Tarifs par personne et par jour	Basse saison de MARS à NOVEMBRE	Haute saison JUILLET & AOÛT	Camping-car ou caravane +montant supplément / jour
Adulte et Ado	10 €	12 €	5 €
Enfant de 2 à 12 ans	5 €	8 €	5 €
Services			
Electricité / jour / jusqu'à 5 personnes	6,00 €		
Lave Linge / lavage	7 € + 1€ de lessive		
CHALETS avec en option draps, serviettes, PDJ et ménage Tarifs jusqu'à 7 jours et -10 % pour 15 jours		Basse saison à partir du samedi / semaine	Haute saison à partir du samedi / semaine JUILLET & AOÛT
De 1 à 6 personnes		740 €	820 €
Personne supplémentaire		50 €	50 €
Location draps+serviettes / lit / séjour		10 €	10 €
CHALETS avec en option draps, serviettes, PDJ et ménage		Basse saison Tarifs par jour	Basse saison Tarifs 2 jours
De 1 à 6 personnes		150 €	280,00 €
Personne supplémentaire /jour		10 €	10 €
Location draps+serviettes/ lit / séjour		10 €	10 €
Ménage fin de séjour		40 €	40 €
CHAMBRES D'HOTES avec draps, serviettes et petits-déjeuners compris Tarifs par jour			
Nuitée pour 1 / 2 personnes en lit double,		65 € / 80 €	
Personne supplémentaire 2 lits simples / BB		18 € / 10 €	
Draps supplémentaires/lit/séjour		10 €	
Tarifs à la Semaine : 1/ 2 /3/ 4 personnes		390 € / 480 € / 560 € / 620 €	
MAISON D'HOTES en autonomie 4 chambres sans drap et PDJ		**250 € / jour**	**1500 € / semaine**
ROULOTTE et option draps, serviettes et PDJ Tarif par jour			**SEJOUR EVASION avec draps, serviettes, PDJ, Fabrication de fromages / 2 personnes**
Nuitée pour 1/2 personnes en lit double /HS / PS		70 €/ 80 €	150 €/ 1 nuit
Personne supplémentaire 1 lit simple / BB		10 €	230 €/ 2 nuits
Location draps+serviettes/personne/séjour		10 €	310 € / 3 nuits
Petit déjeuner continental /personne		10 €	
Séjour /semaine 2 personnes		490,00 €	
REPAS Tarif par personne			
Repas en table d'hôtes boisson comprise		28 €	

Repas Enfant pour moins de 12 ans	20 €		
Repas Bébé pour moins de 3 ans	15 €		
Petit déjeuner	10 €		
Panier pic-nic Sandwich+Fromage+Dessert	15 € /10 € moins 3 ans		
Accès à la cuisine /repas/ personne par jour	2 € / repas 5 € / 3 repas		
VISITES Tarif par visite	Groupe jusqu'à 10 personnes	Groupe > 10 personnes	
½ Journée 2 Heures	75 € / séance	7 € / personne	
1 Journée 4 Heures	150 € / séance	150 € +10 € / personne au delà de 15	
Au pas des ânes 2Heures30	90 € / ballade	90 € +12 € / personne	
TAXE DE SEJOUR Selon réglementation	CAMPING et HLL 0.22 € /adulte/jour	CHAMBRE 0.88 € /adulte /jour	
FRAIS DE DOSSIER en cas d'annulation	CHAMBRE, CHALET ROULOTTE	15 € dus quelques soient la cause et délai d'annulation	
REGLEMENT Arrhes + Solde ou Totalité	ARRHES 25 % chalet/camping >15 jours du séjour	SOLDE ou TOTALITE/ chambre si date < 15 Jours du séjour	
SALLE + CHAUFFAGE CUISINE équipée	SUR RESERVATION UNIQUEMENT	80€+20€/JOUR 70€/JOUR	